

AD NORMANDIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 20 octobre 2025

Approbation du plan de formation pluriannuel 2025-2027

Réuni le lundi 20 octobre 2025, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de M Hervé MORIN, Président de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVY, Excusée, pouvoir à M. BRASSE
Augustin BŒUF,
Mathieu BRASSE,
Virginie CAROLO,
Catherine COUSIN, Excusée
Christophe DORE, Excusé
Pierre ESTORGES, Excusé
Christophe GAUDILLOT, Excusé
Sophie GAUGAIN,
Jonas HADDAD,
Timothée HOUSSIN, Excusé
Lynda LAHALLE,
Pierre-Jean LEDUC, Excusé, pouvoir à S. VAN DEN DRIESSCHE
Jean-Louis LOUVEL, Excusé, pouvoir à V. CAROLO
Alexandre MARTINI, Excusé
Catherine MEUNIER,
Hervé MORIN,
Oumou NIANG-FOUQUET, Excusée
Cédric NOUVELOT, Excusé, pouvoir à L. LAHALLE
Audrey REGNIER, Excusée, pouvoir à S. GAUGAIN
Gilles SERGENT,
Valérie TELLIER,
Rodolphe THOMAS, Excusé
Gilles TREUIL, Excusé, pouvoir à V. TELLIER
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE,

Légalement convoqués le jeudi 2 octobre 2025,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à la majorité des présents et représentés :

- D'approuver le plan de formation pluriannuel 2025-2027 de l'AD Normandie, tel que présenté en annexe à la présente délibération
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président

Hervé MORIN

Acte rendu exécutoire le 22 octobre 2025 après transmission en Préfecture le 21 octobre 2025 et publication le 22 octobre 2025.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr